

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE

Départ du président Krüger

Je crois que la France a généreusement payé au droit des peuples sa contribution, par l'accueil enthousiaste qu'elle a fait au président du Transvaal. Non seulement la foule l'a acclamé, mais aussi l'élite politique, c'est-à-dire le Parlement. Il n'est pas douteux que si la voix publique pouvait être écoutée, en ces matières délicates toute l'armée anglaise s'embarquerait demain, avec son généralissime, et que Chamberlain irait faire amende honorable à Prétoria, en chemise, la hart au col, un cerge de six livres à la main.

Mais il y a loin, des paroles aux actes. Le bruit court que M. Delcassé a promis que si une autre nation prenait l'initiative de l'arbitrage, il l'appuierait. Ce n'est qu'un bruit. Le difficile, en effet, est de savoir qui commencera, surtout après le refus de Guillaume de recevoir Krüger ! Est-ce que tous les peuples européens et les Etats-Unis ne se sont pas comportés comme l'Angleterre au Transvaal ? Les Etats-Unis souffriraient-ils un arbitrage dans l'affaire des Philippines ; en auraient-ils supporté un dans leur guerre contre l'Espagne ? La France aurait-elle consenti à ce qu'on lui empêchât de faire ce qu'elle voulait en Tunisie ou à Madagascar, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, en Pologne, à Zanzibar, dans la Mandchourie ?

Evidemment non.

Cela est regrettable, mais nous ne devons pas nous dissimuler que nous sommes en pleine barbarie, et que nos mœurs sont plus proches de celles des Caraïbes que nous le supposons.

L'Angleterre mangera le Transvaal, mais il peut se faire qu'elle ne le digère pas. C'est, en pensant à ce moment critique, que l'on peut croire à l'efficacité du voyage de Krüger. Que l'Angleterre ait de grosses difficultés, qu'elle se relève affaiblie et impuissante, alors les gouvernements se retrouveront une conscience et éprouveront des remords. Ils prendront en mains la cause du grand vieillard, et, les bons apôtres, contraindront, peut-être, l'Angleterre à restituer. Mais tant qu'elle sera forte, ils ne bougeront pas.

Krüger sème pour l'avenir, et non pour le présent.

C. J.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 3 décembre 1900 (matin)

La Chambre continue le budget de l'agriculture.

M. Debussy demande la suppression des chapitres 23 et suivants relatifs au service des haras.

M. Vidal de St Aubain, trouve insuffisant le crédit de 1.950.000 fr. pour les secours aux agriculteurs.

M. Gailhard Bancel se plaint qu'un sous-préfet a exclu de la liste des secours divers agriculteurs. Il fait adopter une motion empêchant le retour de pareils faits.

Séance de l'après-midi.

M. Cochery préside.
La Chambre aborde la question des boissons.

M. Lasies s'oppose à la surtaxe en ce qui concerne les eaux-de-vie d'Armagnac.

M. Caillaux combat l'amendement Lasies que la Chambre repousse par 329 voix contre 225.

M. Colliard, député du Rhône demande que le tarif de la licence imposé à chaque débitant, soit établi proportionnellement à la classe dans laquelle figure ce débitant pour l'impôt de la patente : cet amendement est adopté par 301 voix contre 237.

M. Pourquery de Boisserin dépose un rapport sur l'amnistie. Il demande la discussion pour jeudi : par 274 voix contre 238, la Chambre fixe à jeudi la discussion de la loi sur l'amnistie.

Et la séance est levée.

SYMPATHIES NATURELLES

La réponse de M. Decrais, ministre des colonies à M. Lasies, ne laisse place à aucun doute. La trahison, les pillages et les massacres des capitaines Voulet et Chanoine sont désormais aussi certains que l'ont toujours été les palinodies de Rochefort.

Aussi la pudeur des réactionnaires, mélinistes et nationalistes s'effarouche-t-elle, non pas tellement de ces crimes eux-mêmes, que de les avoir entendu dénoncer à la tribune du Parlement.

Le *Gaulois*, l'*Eclair*, l'*Echo de Paris*, et les autres, murmurent que ce sont là choses dont on n'aurait pas dû parler.

Ils voudraient maintenant se débarrasser de Chanoine et Voulet, qui sont devenus trop compromettants. Ceux-ci n'en demeureront pas moins des héros nationalistes. Ils ont droit à une place d'honneur dans leurs galeries à côté de Henry le faussaire et d'Estherazy, le traître.

Cette place on ne la leur marchandait pas, il y a quelques mois, alors qu'on espérait étouffer la lumière sur le drame du Zinder ; quand on comptait faire rejaillir sur le gouvernement une partie de l'ignominie des crimes commis là-bas. Nos nationalistes en sont ébloués aujourd'hui, tant pis pour eux.

Nous ne devons pas permettre que le spectacle soit perdu de ces gens prenant la défense de Voulet et Chanoine. Avant que l'oubli soit fait sur ces criminels et ces traîtres, il faut bien noter la complicité morale dont le parti clérical-nationalistes s'est chargé lui-même.

Pour condamner ce parti, pour le rendre méprisable à tous les républicains, à tous les patriotes, à tous les honnêtes gens, nous n'avons rien à inventer. Il nous suffit de bien mettre en lumière la conduite qu'il tient librement et spontanément.

Dans cette affaire comme dans « l'autre », ils sont allés où les entraînaient leurs sympathies naturelles et le penchant de leur cœur.

Entre le colonel Klobb, soldat loyal, victime de son devoir, et deux traîtres, ces amis de l'armée ont pris parti pour les traîtres ; entre la victime et les assassins ils ont choisi les assassins.

Comme toujours !

Emile LAPORTE.

La Ligue contre l'Alcoolisme

La ligue nationale contre l'alcoolisme a tenu dimanche, à l'hôtel des Sociétés savantes, son assemblée solennelle pour la distribution de ses récompenses sous la présidence de M. Emile Cheysson, inspecteur général des ponts et chaussées, en présence des représentants de l'armée, des adminis-

trations publiques, des Compagnies de chemins de fer et devant une grande affluence de public.

Le docteur Philbert, secrétaire général, a ouvert la séance par la lecture du compte de l'œuvre.

Après le docteur Philbert, le président, M. Cheysson, dans un très éloquent discours, qui est d'ailleurs fréquemment applaudi, félicite la Ligue du grand prix qu'elle a obtenu à l'Exposition d'économie sociale, classe 108, et qui récompense les éminents services qu'elle rend depuis sa fondation en 1872 à la lutte contre l'alcoolisme. Or, jamais cette lutte, proclame-t-il, n'a été plus nécessaire qu'aujourd'hui.

La séance s'est terminée par la proclamation des récompenses attribuées à ceux qui ont servi la cause de l'antialcoolisme par leur pinceau ou leur crayon, comme MM. Brugeirolles, Leprince et Rengnet, par leur propagande, comme le docteur Loiseau et M. Proust, instituteur, ou par l'exemple de leur tempérance comme les 922 lauréats désignés par les Compagnies de chemins de fer, les Administrations publiques, les compagnies de sapeurs pompiers.

INFORMATIONS

Election législative

Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu à Toulon.

(Scrutin de ballottage).

M. Martin, ministériel, 9,283 voix.

M. Grébaud, 4,164.

Le nationalisme a piteusement échoué à Toulon.

Election sénatoriale

NIEVRE

Inscrits, 732. — Votants, 729

Premier tour.

MM. Cartier, ancien bâtonnier, républicain

modéré..... 310 voix.

Beaupin, radical, conseiller

général..... 147

D^r Beauvils, radical, conseiller

général..... 126

Bezou, radical-socialiste,

maire de Tannay.... 99

Boutrou, républicain so-

cialiste agricole..... 43

Bulletins nuls..... 2

Deuxième tour.

MM. Beaupin..... (élu) 376 voix.

Cartier..... 349

Il s'agissait de remplacer M. Hérisson, sénateur radical, décédé, qui avait été élu en 1896 pour la première fois, et réélu lors du renouvellement de janvier 1897, au premier tour, par 373 voix sur 746 votants.

Le procès Henry-Reinach

Hier est venu devant la Cour d'assises de la Seine, le procès intenté, il y a plus d'un an par la veuve du colonel Henry à M. Joseph Reinach.

Toutes les personnalités qui ont pris part à l'affaire Dreyfus, étaient présentes au procès.

M^e de Saint-Auban se présente pour M^{me} Henry ; M^e Labori est au banc de la défense.

M. Rambaud, procureur de la République prie la Cour de se déclarer incompétente ; sa thèse, combattue par MM^{es} de St-Auban et Labori, est repoussée par la Cour.

M. Rambaud s'est pourvu en cassation.

L'audience alors a été levée.

L'honorariat des instituteurs

Le Conseil départemental de la Marne,

sur la proposition de MM. Lallement et Wibrotte, directeurs d'école à Châlons-sur-Marne et à Reims, membres du conseil, a adopté, à l'unanimité, le vœu suivant : « Que tout membre de l'enseignement primaire ayant atteint la limite d'âge, 55 ans, de la mise à la retraite, sans avoir obtenu une mention honorable ou une médaille de bronze puisse obtenir l'honorariat s'il a toujours rempli consciencieusement ses devoirs professionnels et mérité l'estime de ses chefs. »

Mesure Humanitaire

Le tambour Bertin, rentrant de permission, s'est présenté au quartier du 8^e d'infanterie, à Saint-Omer, portant dans ses bras une petite fille âgée de dix-huit mois et accompagné de deux autres fillettes de trois et quatre ans. Bertin, qui était allé en permission dans son pays, à Sallaumines, dans le Pas-de-Calais, avait trouvé sa femme gravement malade et ses trois filles sans ressources. A l'expiration de sa permission, il avait repris le chemin de la caserne, mais, ne pouvant abandonner ses enfants, il s'était décidé à les amener avec lui. On fit manger les fillettes à la caserne, au moment de leur arrivée, mais on ne pouvait les y garder. On dut en référer au ministre de la guerre. Le général André a ordonné l'envoi immédiat du malheureux tambour en congé illimité à titre exceptionnel et en sus de la proportion des dispenses accordées aux soutiens de famille.

Suicide d'un colonel

L'*Echo de Paris* donne les détails suivants, que nous reproduisons sous réserves, à propos d'un triste événement qui s'est produit à Castres :

« A la suite d'une discussion violente avec un négociant de Castres, le colonel du 3^e régiment d'artillerie était mis ces jours derniers aux arrêts par ordre du général Tisseyre, commandant le 19^e corps.

» A l'annonce de la punition prononcée de Paris par son commandant en chef, le colonel Fortoul s'est tiré un coup de revolver dans l'œil droit. Il est mort après trois heures de souffrances terribles, samedi dans l'après-midi.

» Sorti de l'Ecole polytechnique à la fin de l'empire, le fils de l'ancien ministre de la justice était un officier qui paraissait appelé au plus bel avenir. Il avait malheureusement un caractère fantasque et montra souvent des excentricités qui faisaient douter de l'intégrité de ses facultés.

» Après avoir obtenu à l'Ecole de guerre le brevet d'état-major, il se livra un jour à des voies de fait à l'égard de deux artilleurs des batteries à cheval qu'il commandait à Fontainebleau. Une autre fois, il franchissait à cheval un groupe d'hommes assis devant leur tente, et il manquait les écraser.

» Mis en non activité par le général Campenon à la suite de l'affaire de Lang-Son, le colonel Fortoul avait dû à sa situation personnelle d'être replacé. Envoyé sur sa demande à Alger comme directeur de l'artillerie, il se blessa à la tête avec son revolver. Sa blessure fut mise sur le compte d'un accès de fièvre chaude. Placé en observation, le colonel Fortoul en réchappa et obtint le commandement du 3^e régiment d'artillerie, où il vint de finir dans les conditions que nous avons décrites.

» Joseph-Antoine de Fortoul était colonel du 11 juillet 1895 ; il était officier de la Légion d'honneur ».

Mariage de l'Ex-Roi Milan

« On annonce le mariage de l'ex-roi Milan avec la baronne Alzel, d'origine rou-

maine. On assure que la fortune de la veuve du baron Alzel s'élève à 20 millions de florins, c'est-à-dire à 50 millions de francs environ. »

Milan pourra ainsi redorer son blason qui devenait de plus en plus terné.

CHRONIQUE LOCALE

Récompenses honorifiques

Par arrêté ministériel, des récompenses honorifiques ont été décernées aux sapeurs-pompiers ci-après désignés qui comptent plus de 30 années de service :

MM. Lacoste (Pau'lin), clairon à la Compagnie de Cahors.

Carrié (Hilarion), sergent à la Compagnie de Figeac.

Rieux (Toussaint), sous-lieutenant à la Compagnie de Figeac.

Cabanel (Guillaume), sapeur à la subdivision de Gourdon.

Riauoux (Antoine), clairon à la subdivision de Souillac.

CAHORS

OBSÈQUES DE M. DELPORT

Comme les obsèques du regretté Léon Talou, dimanche, celles du sénateur Delport ont été imposantes.

Malgré la bise aiguë et, par intervalles, la pluie glacée qui jetaient plus de tristesse encore sur cette lugubre matinée, tous ceux qui, par l'administration ou la politique, avaient approché Amédée Delport, se trouvaient réunis à St-Georges.

Foule énorme de fonctionnaires, d'amis, profondément émus, qui venaient rendre les derniers honneurs à celui qui fut leur sénateur.

Toutes les Sociétés : Orphéon, Avenir Cadurcien, Sauveteurs du Lot, Secours mutuels, etc., dont M. Delport avait été ou le président ou le membre bienfaiteur ou fondateur ; délégations des écoles de la ville : lycée, collège, écoles normales, avaient apporté aussi leur témoignage de respect ou de reconnaissance à la famille du regretté disparu.

A 10 heures, le convoi part de la maison mortuaire ; en tête marchent les diverses sociétés de la ville ; l'Avenir Cadurcien joue des airs funèbres ; neuf draps sont portés par des représentants de la municipalité, des diverses administrations, par des amis personnels du défunt ; le char, dont les cordons sont tenus par MM. le Préfet, Pauliac, sénateur, Vival, député, Costes, maire de Cahors, Marcot, colonel du 7^e de ligne et Chaigne, procureur de la République, disparaissait sous les couronnes données par la famille, par des amis, par la municipalité, par la préfecture.

Le deuil est conduit par MM. Alazard, neveu de M. Delport, Dardenne, Verdier, M^{me} et M^{lle} Delport.

Puis, derrière, suit la foule immense des amis du regretté sénateur.

Après le service religieux qui a eu lieu à l'église paroissiale de St-Georges, où l'Orphéon s'est fait entendre, le cortège s'est reformé et déroulé à travers la ville, au milieu de toute la population recueillie.

A midi et demi le cortège pénétrait dans le cimetière et s'arrêtait devant le caveau où, à jamais, allait dormir l'homme de bien que fut le sénateur Delport.

M. le Préfet s'avance et, d'une voix étreinte par une forte émotion, prononce le discours suivant :

Discours de M. HÉLI-DEVALS, Préfet du Lot

Messieurs,

Il y a dix mois à peine, nous suivions cette voie douloureuse, au milieu de la population de Cahors tout entière, émus jusqu'aux larmes, pour conduire ici, au champ du repos, Léon Talou, notre bien aimé Sénateur. Ce deuil est d'hier et nous voici de nouveau frappés au cœur quand nous sommes encore sous l'étreinte des regrets de la veille qui n'ont rien perdu de leur amertume. Le spectacle est le même : c'est la cité entière unanime dans son affliction qui se presse aux funérailles de l'homme de bien que nous venons de perdre ; c'est le même cortège d'amis désolés, accourus de tous les points du département pour rendre les suprêmes hommages à Amédée Delport, soudainement enlevé à leur affection, dans l'exercice du mandat de Sénateur que ses concitoyens lui avaient spontanément confié car, il faut lui rendre cette justice que s'il a connu les hon-

neurs c'est parce qu'ils sont venus à lui sans qu'il les recherchât jamais.

Il en est un, toutefois, qu'il revendiqua hautement, celui de servir son pays quand la Patrie fut en danger. Nommé juge de paix du canton de Lalbenque par décret du 29 septembre 1870, délogé par cela même de toute obligation militaire, Amédée Delport demanda qu'on ajournât sa prestation de serment et vint prendre son rang dans le bataillon des Mobilisés du Lot. Promu lieutenant, il resta sous les drapeaux, prêt à marcher à l'ennemi, jusques au jour où l'état de sa santé qui, plus d'une fois, a trahi la vaillance de son âme, le contraignit à se séparer de ses camarades.

Désespéré de sa propre impuissance et secouru par les sanglots, il se retira en s'infligeant à lui-même l'anathème « Malheur au vaincu ! » Il ne songeait pas, dans sa patriotique angoisse, qu'il pouvait revendiquer la part de gloire des vaincus qui, faisant leur devoir jusqu'au bout, sauvaient l'honneur de la France et de la République.

Le 21 mars 1871, il reprit possession de son poste de juge de paix à Lalbenque et, pendant 5 ans, il exerça ses modestes et délicates fonctions avec une conscience scrupuleuse et l'unique souci d'être juste pour tous. C'est ainsi qu'il entra dans la vie publique par cette magistrature populaire qui répondait si bien à ses aspirations généreuses et à sa passion de dévouement pour les humbles et les malheureux.

Démisionnaire en 1876, il revint à Cahors, sa ville natale, où ses convictions politiques et ses qualités d'esprit et de cœur bien connues lui valurent d'entrer au Conseil municipal en 1878, puis au Conseil général en 1886 et il n'a jamais cessé de faire partie de ces deux assemblées où sa parole était toujours écoutée avec une bienveillante sympathie, parce qu'il n'y apportait que des avis judicieux. Il en était de même au sein de la Commission départementale où sa collaboration nous était si précieuse.

En dehors du Conseil général et du Conseil municipal, Amédée Delport a joué un rôle politique toujours considérable, parfois prépondérant, surtout à l'occasion des dernières élections législatives, en soutenant de toutes ses forces et avec le plus louable désintéressement le candidat de la Concentration républicaine.

Mais la politique pure ne l'absorbait pas tout entier : sa sollicitude s'étendait à toutes les œuvres démocratiques, au premier rang desquelles il plaçait l'éducation nationale. Aussi l'Université n'eut-elle pas d'ami plus sincère et plus dévoué, le Conseil académique, dont il faisait partie depuis plusieurs années, de membre plus assidu, plus zélé et plus actif et le Conseil départemental de plus chaleureux défenseur des intérêts de l'enseignement primaire.

Elu sénateur le 25 mars dernier, il n'a pour ainsi dire fait que paraître à la Haute Assemblée et il y a tout de suite été apprécié de tous comme il l'était ici : de ses amis politiques pour l'ardeur et la sincérité de sa foi républicaine, pour sa franchise et sa loyauté ; de ses adversaires pour sa courtoisie et son exquise affabilité.

Tel fut l'homme dont nous déplorons aujourd'hui la perte ; il nous quitte après une existence vouée tout entière à la défense des causes les plus nobles et les plus justes en luttant à celle qui fut sa digne compagne et à sa fille bien-aimée un nom depuis longtemps cher au département, que sa ville natale a déjà inscrit parmi ceux de ses meilleurs enfants et qui restera comme le symbole de la bonté, de l'honneur et du désintéressement.

Après m'être fait l'interprète des sentiments de tous, en apportant ici l'hommage de la vénération publique à Amédée Delport et celui de nos douloureuses condoléances à sa famille inconsolable, qu'il me soit permis d'adresser, en mon nom personnel, au cher disparu qui m'honora d'une amitié toute particulière, l'expression respectueuse d'une gratitude sans bornes et de regrets où je mets tout mon cœur.

M. de Verninac succède à M. le Préfet. Le sympathique vice-président du Sénat, qui était uni au défunt par une étroite amitié, d'une voix entrecoupée par les sanglots, fait l'éloge de l'excellent ami, du vaillant républicain que tout le monde pleure.

Discours de M. de Verninac

Messieurs,

Les morts vont vite. Il y a dix mois à peine, ici même, je disais un dernier adieu à mon vieil ami, Léon Talou. Aujourd'hui c'est Delport, son successeur et son ami, qu'une mort soudaine et imprévue vient de nous enlever. Les deuils s'accablent et ce sont les meilleurs qui s'en vont.

Monsieur le Préfet vient de nous retracer éloquemment sa carrière. Laissez-moi vous parler de l'homme, vous peindre en quelques mots cette nature si élevée, si généreuse et si droite.

Ame d'artiste éprise d'idéal, esprit enthousiaste, sous des dehors presque froids, Delport s'associa, dès la première heure, au mouvement républicain de la fin de l'Empire dont Gambetta, son camarade et son ami, était l'initiateur et le chef. Il aimait la République comme le seul Gouvernement qui put donner à la démocratie la liberté et lui permettre d'arriver pacifiquement et légalement à cette rénovation sociale à laquelle elle aspire et que sa nature généreuse lui faisait comprendre et ardemment désirer.

Rêves de jeunesse ! Chimères ! disait-on alors, dit-on encore aujourd'hui ! Vérités de demain ! proclamons-le bien haut. Dès cette

époque, les convictions de Delport étaient faites. Elles n'ont pas varié. Alors qu'autour de nous tant d'autres ont changé, le Sénateur avait eu le bonheur de conserver les enthousiasmes de l'Étudiant, et en avait gardé quelques illusions. Il ne croyait pas au mal. Le spectacle trop fréquent, hélas ! de l'ingratitude humaine, de palinodies politiques, trop souvent intéressées, étaient pour lui l'objet d'un douloureux étonnement. Il en ressentait comme une douleur physique.

Toutes les nobles causes faisaient battre son cœur et, hier encore, alors que la mort, que je croyais bien loin, étendait sa main sur lui, il se plaignait à moi, dans une causerie intime, que sa santé l'empêchât de s'associer personnellement à l'ovation que faisait Paris à l'illustre représentant de la liberté des peuples écrasée par la force brutale.

Nul plus que Delport n'a eu le courage de ses opinions. En toute circonstance il a lutté pour leur triomphe avec une ardeur qui n'était tempérée que par la bonté et la douceur de son caractère. Nul plus que lui n'a montré d'énergie et d'audace lorsqu'il y avait quelque péril à courir. Mais nul aussi après la victoire n'était plus prompt à se dérober.

Elu successivement conseiller municipal, conseiller général, et sénateur, les honneurs sont venus à lui sans qu'il en ait recherché aucun. Sa modestie lui faisait craindre de ne pouvoir remplir les mandats qui lui étaient confiés, pourtant nul ne le faisait avec plus de conscience et avec un égal souci de la justice et du bien public, et je puis lui rendre ce témoignage que jamais, dans sa vie publique il n'a été guidé par son intérêt personnel ou par le désir d'assouvir une rancune.

Tel est l'homme de bien que nous venons de perdre.

Pour ceux qui l'ont approché de près, qui comme moi ont eu le bonheur de vivre dans son intimité, de partager souvent sa vie de famille, si affectueuse et si simple, il restera le modèle de toutes les vertus de l'homme privé.

Pour ceux qui n'ont connu en lui, que l'homme public, il sera le type de l'honnête homme et du bon citoyen.

Sa carrière peut se résumer en trois mots : modestie, sincérité, désintéressement, et mieux que personne il a mérité cette épithète célèbre « *Transit benefaciendo.* »

Que cette population en deuil qui accompagne Delport à sa dernière demeure, que ces larmes que je vois couler, soient non pas une consolation, ce serait impossible, mais un adoucissement à la douleur de sa veuve, la fidèle compagne de sa vie, la confidente de ses pensées et de sa fille si tendrement chérie.

Le souvenir de leur cher mort ne périra pas et les entourera toujours comme d'une auréole de sympathie, et aussi, qu'elles sachent bien qu'il laisse des amis dévoués qui partagent leur deuil et qui considéreront toujours comme un devoir étroit et doux de reporter sur elles l'affection profonde qu'ils avaient pour lui.

M. Costes s'avance à son tour. Profondément ému, les yeux pleins de larmes, M. Costes, qui était le camarade de collège, le collègue dans l'assemblée municipale depuis plus de vingt ans, le compagnon de lutttes politiques de M. Delport, prononce le discours suivant :

Discours de M. Costes

Messieurs,

La mort frappe sans relâche et moissonne trop souvent dans nos rangs. Aujourd'hui encore nous accomplissons un douloureux pèlerinage et venons dire un dernier adieu à un de nos meilleurs concitoyens.

Ami d'enfance et de la première heure de l'homme de bien que nous pleurons ; assis sur les mêmes bancs de notre cher Lycée, où nous avions contracté ensemble un de ces liens que ni l'âge, ni les vicissitudes de la vie ne parviennent jamais à rompre, je me sens pénétré de la plus profonde émotion en venant en mon nom personnel, comme au nom de tous mes collègues du Conseil municipal et de la population tout entière, adresser un suprême hommage à cette chère mémoire.

L'honorable et regretté M. Delport était déjà un vétéran de la démocratie. Fidèle à sa foi politique, il avait toujours lutté et combattu pour la cause du droit, de la justice et de la liberté ; il a toujours tenu haut et ferme le drapeau de la République. D'un patriotisme ardent, ne l'avons-nous pas vu, aux jours néfastes de notre histoire, résigner les délicates fonctions dont il venait d'être investi, pour courir à la défense de notre France bien-aimée Rentré dans ses foyers, accablé de tristesse et de douleur, il appliqua son intelligence aux études notariales et honora sa nouvelle profession par la plus scrupuleuse délicatesse et le dévouement, le plus parfait aux intérêts qui lui étaient confiés. Aussi, avait-il conquis la confiance la plus absolue parmi les populations qui avaient pu l'approcher.

Doté d'un esprit droit et éclairé, il fut choisi pour faire partie du Conseil académique de Toulouse, où on put apprécier sa loyale courtoisie et son ardent dévouement à l'Université qui perd en lui un ami précieux dont elle gardera, nous en sommes sûrs, le meilleur souvenir.

D'une nature privilégiée, où dominaient la bienveillance et la bonté, M. Delport avait toutes les sympathies et était aimé de tous. Sa vie toute de sacrifices, de probité et d'honneur, son dévouement absolu à l'intérêt public, l'aménité de ses relations sociales, ses

vertus domestiques, lui avaient conquis l'estime et la considération générales. Conseiller municipal, adjoint au maire, membre du Conseil général, où il occupait un rang distingué, M. Delport a toujours fait preuve d'une activité rare, d'un jugement parfait, d'un zèle infatigable.

Dirai-je aussi, messieurs, avec quelle délicatesse, avec quelle intégrité, il s'occupait, en qualité d'administrateur de l'Hospice et du bureau de bienfaisance, de la gestion de ces établissements. Là, aussi, quelle bienveillance pour tous, surtout pour les humbles et les petits. Toujours et partout le même dévouement, la même abnégation.

Pourquoi faut-il que la cruelle maladie dont il était atteint, mais qui nous avait laissé cependant l'espoir de le conserver longtemps encore, l'ait ravi si inopinément à notre affection au moment même où, appelé par la confiance de ses concitoyens, à siéger à la Haute-Assemblée, il aurait rendu sûrement, de nouveaux services à son pays !

Quelle perte pour nous et pour notre cité !!! Quelle perte surtout pour sa vénérable compagne, pour sa fille chérie, qui l'aimaient et l'admiraient comme le modèle des époux et le meilleur des pères !!! Qu'elles reçoivent ici l'expression de nos profondes condoléances ; heureux serions-nous tous, si nous pouvions sécher une de leurs larmes ?

Que nos sympathiques regrets puissent aussi adoucir la douleur des membres de son honorable famille !

Que sur cette tombe surtout, à la vue d'une carrière si bien remplie, chacun de nous emporte cette conviction que la fidélité aux grandes causes patriotiques, appuyée sur une foi profonde, est le meilleur moyen de conquérir l'estime de ses concitoyens et de faire bémol à jamais sa mémoire !!!

Adieu, cher Amédée, adieu !!!

M. Chaigne, procureur de la République, au nom de la magistrature, à laquelle M. Delport avait appartenu comme juge de paix, prononce le discours suivant :

Discours de M. Chaigne, procureur de la République

Messieurs,

Toutes les situations occupées, toutes les fonctions remplies par M. Amédée Delport ont été par lui honorées et grandies. C'est pour cela que nous venons d'entendre, devant cette tombe trop tôt ouverte, les représentants autorisés du Parlement, des administrations départementales et communales, qui ont tenu à apporter l'hommage respectueux de leur sympathie et de leur gratitude au parfait homme de bien, au bon citoyen, qu'une foule profondément émue accompagne à sa dernière demeure.

A mon tour, au nom de la magistrature à laquelle M. Delport a appartenu pendant près de trente années, j'ai le devoir de vous dire avec quelle probité de conscience, avec quelle fermeté, faite d'esprit de justice et de bonté, M. Delport a toujours rempli les devoirs de sa charge de magistrat.

Nommé juge de paix de Lalbenque le 27 septembre 1870, M. Delport ne se fit installer dans ses fonctions que le 21 mars 1871. Une pièce officielle vous dira tout à l'heure à quoi furent employés ces cinq mois d'interruption de service... Le 16 août 1875, il devenait titulaire d'une étude de notaire à Cahors, étude qu'il cédait dans le courant du mois d'avril 1880. Mais, dès 1878, l'autorité judiciaire l'avait investi des fonctions de suppléant du juge de paix du canton Sud de Cahors, fonctions qu'il a conservées jusqu'à sa mort, estimant que le sénateur du Lot n'eût pas dérogé en venant présider les audiences de notre modeste prétoire.

Comment M. Delport a compris ses fonctions de juge?... Ceux-là le savent bien qui l'ont suivi dans sa vie d'honnête homme, vie lumineuse s'il en fut, vie faite d'extrême modestie, de franchise, de générosité loyale. Je le sais aussi par les pièces de son dossier, pièces qui l'entourent, plus qu'aucun autre, de cette auréole d'absolue indépendance, d'impartialité sereine, qui est l'apanage du bon magistrat. Ceux-là le savent encore qui n'ont jamais frappé en vain à sa porte, toujours ouverte pour le conseil sûr, pour l'appui désintéressé, pour la parole sincère d'encouragement ou de consolation.

Le notaire fut ce que le juge de paix avait été. Même droiture, même conscience scrupuleuse et nette, même générosité ; et je puis dire que les plus clairs bénéfices de son exercice de cinq ans, à côté des services rendus, des difficultés aplanies, des discussions intimes apaisées, furent la somme vraiment énorme des « restes à recouvrer »... qui ne furent jamais.

Mais, quels que soient les efforts de ma parole sincère, je sens bien qu'elle n'arrivera jamais qu'à évoquer insuffisamment ce que chacun de ceux qui m'écoutent sait aussi bien que moi pour l'avoir appris par son expérience propre ; car, l'homme de raison que la mort nous arrache, savait, mieux que nul autre, trouver, pour la conduite de sa vie publique ou privée, « ces raisons du cœur que la raison ne connaît pas » ; et, ces raisons, messieurs, les âmes hautes les comprennent ; mais il n'est au pouvoir d'aucune langue humaine de les exprimer.

Aussi bien, la vie si remplie de M. Delport est moins caractérisée par des paroles que par des actes. Il est un de ceux-ci que je veux révéler en cette circonstance douloureuse et solennelle — il suffirait à honorer une existence toute entière ; — et, jene le dis

Pas sans fierté, il appartient à la vie de magistrat de celui que nous pleurons.

C'était en 1870; M. Delpont venait d'être nommé, par son excellent ami Gambetta, au poste de juge de paix de Lalbenque; mais, la patrie en deuil adressait, par la voix de son grand tribun, un suprême appel à ses enfants. M. Delpont n'alla pas occuper son siège de juge... Il sollicita la faveur d'endosser l'uniforme du soldat et voici la pièce authentique — titre d'honneur insigne et de gloire — qui lui fut adressée par M. le Procureur général près la Cour d'appel d'Agen le 19 novembre 1870:

« Le Procureur général près la cour d'appel d'Agen,

» Vu

» 1° La demande formée par M. Delpont, Juge de paix à Lalbenque (Lot), d'être autorisé à prendre les armes contre les ennemis de la Patrie;

» 2° La promesse faite par M. Gayette, premier Juge suppléant de ce siège, de ne pas laisser souffrir le service;

» 3° La lettre de M. le Procureur de la République de Cahors,

» Prenant droit de la faculté conférée aux chefs de Parquet, par la circulaire du 4 Août dernier,

» Autorise M. Delpont à servir aux armées de la République et lui accorde congé jusqu'à la fin des hostilités.

» Agen, le 19 Novembre 1870.

» Le Procureur Général,
Signé: MAUMUS.

Et M. le Procureur général Maumus transmettait cet arrêté par la lettre suivante, qui honore à la fois celui qui l'a écrite et celui à qui elle a trait:

« Monsieur le Procureur de la République,
» Vous trouverez ci-jointe l'autorisation que je donne à M. Delpont, Juge de paix de Lalbenque, de prendre les armes contre les Prussiens.
» Veuillez la lui transmettre en lui adressant mes plus chaudes félicitations. »

Je n'ai maintenant, ni la force, ni la volonté de rien ajouter à ce que je viens de lire.

Adieu donc, monsieur le sénateur; j'ai fait un effort suprême pour comprimer les battements de mon cœur ami, dans mon ardent désir de parler en homme à l'homme que vous fûtes. Cependant, permettez-moi de vous le dire, à vous qui n'allez nous laisser que votre cher souvenir, à vous dont la vie fut une constante leçon d'abnégation, de droiture et d'honneur; il est une chose plus noble encore, plus belle, plus haute que l'acte glorieux que je viens de révéler, c'est, précisément, que cette révélation ait dû être faite à vos concitoyens sur votre tombe!

D'autre part, voici également une lettre de M. le général Lanes, camarade de M. Delpont qui, ne pouvant se rendre à Cahors pour assister aux obsèques de notre regretté sénateur, a prié un de ses camarades de lire sur la tombe les adieux touchants qu'il adresse à son excellent ami.

Lettre du général Lanes

Chers camarades,

Etranger par mon origine comme par mes trop nombreuses résidences, à la bonne ville de Cahors, et même au beau département du Lot, je leur suis profondément attaché par les liens du cœur, plus puissants souvent que ceux de la naissance.

J'ai gardé le plus profond souvenir des six années de mon enfance passées au milieu de bons camarades dans ce vieux lycée qui porte aujourd'hui le nom de notre condisciple, le grand patriote qui fut l'un des plus actifs fondateurs de notre République et l'âme de la Défense nationale organisée par lui, au milieu de désastres inouïs jusques-là.

Adopté par vous, j'ai retrouvé toujours dans la vie, une affection vive et dévouée, que je vous rends de tout cœur, et dont je suis profondément reconnaissant. Aussi, je remplis simplement un devoir, en m'associant à vos peines comme vous m'avez souvent associé à vos joies.

Le camarade que nous regrettons tous, a été pour moi un de ces amis de la première heure dont les sentiments restent immuables.

La triste nouvelle de sa disparition est venue me frapper d'autant plus vivement qu'elle était plus imprévue car la veille même de son décès, je causais encore familièrement avec lui de tous nos vieux souvenirs.

Empêché par mes fonctions de me joindre à vous pour rendre les derniers honneurs à notre cher défunt, j'ai tenu du moins à faire exprimer tous mes regrets et le vide qu'il laisse chez tous ceux qui l'ont connu.

Sans les consulter, je prends la parole au nom des étrangers et des absents, persuadé que je ne trouverai partout qu'un écho fidèle autant que douloureux.

Des voix plus autorisées, vous ont sûrement exposé déjà le rôle politique important joué par notre ami commun, et vous ont renseigné sur sa vie remplie par un ardent désir de bien faire en servant utilement la cause à laquelle il s'était consacré dès longtemps, sans négliger cependant les soins attentifs qu'il prodiguait à sa famille.

Ma mission est plus simple et plus facile. Je tiens uniquement à apporter sur cette tombe, si prématurément ouverte, le pieux hommage de l'éternel souvenir des amis qui ne peuvent l'y déposer eux-mêmes.

Ils sont nombreux ceux-là, qui, comme moi, avaient été conquis par les qualités de cœur de l'excellent Delpont: il semblait que les années développaient chez lui ce besoin d'affection qui l'a dès les débuts rendu cher

à sa famille et à tous ceux qui l'approchaient.

Son abord facile, son gracieux accueil lui gagnaient bien vite l'esprit de tous.

Sa perte est un deuil général: je n'ose même effleurer celui de sa famille, d'une femme et d'une fille qui l'adoraient.

Puissent-elles trouver dans l'unanimité des regrets et la sincère participation de tous à leur profonde douleur, une tiède consolation.

Ce malheur qui les frappe ne saurait hélas être adouci, que par le temps, l'espoir de retrouver un jour leur cher disparu dans le monde où tous les peuples placent dans l'au-delà, les honnêtes gens; peut-être aussi, je l'espère, par l'expression des sentiments universels d'estime et d'affection pour notre ami Delpont en même temps que de vive et sincère sympathie pour les siens, que je dépose à leurs pieds, comme un dernier hommage à la mémoire de celui que nous pleurons ensemble.

Général LANES.

C'est fini, le cercueil est placé dans le caveau; l'émotion étreint tous les cœurs; les larmes coulent de tous les yeux. A jamais est disparu l'homme de bien, le dévoué et sincère républicain.

Et l'immense foule qui se pressait autour du cercueil d'Amédée Delpont, s'écoule, silencieuse, profondément émue.

Que tant de regrets soient un adoucissement à la grande douleur de la famille Delpont, à laquelle nous adressons à nouveau nos sincères et respectueuses condoléances.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Le Comité républicain a adressé la lettre suivante à M. Rey, député:

Cahors, le 2 décembre 1900.

Monsieur le Député,

Après avoir longuement examiné la situation politique qui nous est faite par le décès du regretté M. Delpont, le Comité, mettant de côté toute question de personne, et se préoccupant uniquement de l'intérêt supérieur de la cause républicaine dans l'arrondissement, — que, comme nous, vous avez à cœur de sauvegarder, — fait appel à votre dévouement pour soutenir de votre influence la candidature qui paraît avoir le plus de chance de réunir les suffrages des délégués sénatoriaux républicains.

Nous avons regretté vivement que vous ne soyez pas aujourd'hui au milieu de nous, nous aurions été heureux de nous inspirer de vos avis et de vos conseils, et nous sommes assurés que vous auriez partagé notre manière de voir et accepté notre décision.

Veillez agréer, Monsieur le député, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le Comité:

Le Secrétaire, A. COUESLANT. Le Président, DELPECH.

P.-S. — Ci joint le procès-verbal de la séance du Comité.

COMITÉ RÉPUBLICAIN DE CAHORS

Séance du 2 décembre 1900

L'an mil neuf cent et le deux décembre, le Comité de Concentration républicaine de l'arrondissement de Cahors, s'est réuni à Cahors dans une salle du Cercle républicain, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Delpech, premier vice-président.

M. Delpech, en quelques mots émus, a retracé la carrière de M. Delpont, sénateur du Lot, et a exprimé tous les regrets que cette perte cause au parti républicain, dont il fut toujours un des plus vaillants défenseurs.

Il expose ensuite au Comité les conséquences politiques du décès de M. Delpont et l'invite à examiner la situation, et à prendre les décisions qu'elle comporte.

Le Comité reconnaît que la situation politique actuelle est exactement la même que celle qui existait lors du décès du regretté M. Talou, et qu'il y a le plus grand intérêt à fixer immédiatement le choix d'un candidat, pour prévenir toute division au sein du parti républicain.

A l'unanimité, le Comité désigne M. Henri Costes, maire de Cahors, et charge une délégation de se rendre auprès de M. Costes pour lui offrir la candidature au siège sénatorial vacant.

Après un entretien avec M. Costes, la délégation rapporte sa réponse qui est affirmative.

Le Comité prend acte de cette acceptation, et rappelant que les élections législatives de 1898 et les élections sénatoriales de mars 1900 ont été un triomphe éclatant sur la réaction, grâce à l'union de tout le parti républicain, exprime l'espoir que le concours dévoué des membres républicains ne fera pas défaut à M. Costes.

La séance est levée.

Véloce-Sport Cadurcien

L'assemblée générale du V. S. C. aura lieu au siège du Club, Grand Café Tivoli, le vendredi 7 décembre à 8 heures 1/2 du soir.

Le Président,
LACAZE.

Ordre du jour:

Banquet annuel.
Compte rendu du trésorier.
Questions diverses.

Election du Tribunal de Commerce

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
9 décembre 1900

Candidats:
Juges: M. Antoine CALMON, juge sortant; M. Raymond GALAUP, juge sortant.
Juge suppléant: M. Gustave AYMERIC, négociant.

Acte de probité

M. Faustin Lestandi, fils, a trouvé devant la porte de son habitation une somme de 207 fr. 50, qu'il sait empressé de porter au bureau de police où, le nommé Lagal de Lalbenque, est venu la réclamer.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de novembre dernier, pour la boucherie.

76 bœufs, pesant 47,299 kilos; 38 vaches, pesant 16,002 kilos; 579 moutons, pesant 19,854 kilos; 140 veaux, pesant 14,955 kilos; 64 porcs, pesant 9,870 kilos; chevaux ou mulets, 7; âne, 1.

Soit, au total, 897 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux, mulets et ânes non compris, 107,980 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

Foire

La foire du 1^{er} décembre a été assez importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants:

Bœufs. — Bœufs gras, de 29 à 31 fr. les 50 kilos, attelages, de 400 à 800 fr. la paire.

Porcs. — Porcs gras, de 48 à 50 fr. les 50 kilos; porcelets, de 15 à 30 fr. la pièce.

Moutons. — Moutons gras, de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 le kilo; brebis, de 22 à 30 fr. la pièce.

Marché et halle. — Blé en vente, 270 hectolitres; vendus, 155; prix moyen, 14 fr. 50 l'hectolitre; mais en vente, 225 hectolitres; vendus, 215; prix moyen 12 fr. 25 l'hectolitre; pommes de terre, de 3 à 3 fr. 50 les 80 litres.

Volailles grasses, 0 fr. 60 le demi-kilo; poulets, 0 fr. 75 le demi-kilo; dindes, 0 fr. 50 le demi-kilo; œufs, 0 fr. 95 la douzaine; oies mortes et canards, de 0 fr. 85 à 0 fr. 90 le demi-kilo; truffes, de 8 à 9 fr. le kilo; lièvres, de 4 à 5 fr. la pièce; perdreaux, de 1 fr. 55 à 2 fr. la pièce.

Théâtre de Cahors

C'est jeudi 6 décembre que l'excellente troupe de M. Chartier donnera sur notre scène

Sœur Philomène,

pièce en 2 actes, en prose, tirée du célèbre romancier des de Goncourt;

Le Pape et l'Empereur,

scène d'histoire en un acte, de M. Jacques des Gachons;

Madame la Maréchale,

pièce en 3 actes, de MM. Lemonnier et Péricaud.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE CAHORS

Du 1 au 4 décembre 1900

Naissances

Ausset Marie-Yvonne, rue des Soubirous 10.

Publication de mariage

Mufat-Jeandet Alfred, typographe et Menou Adeline-Eugénie, repasseuse.

Massip Pierre-Louis, cultivateur et Benac Sara, fille de service.

Décès

Marcenac Justine, épouse Guiral, 60 ans sans profession, rue Neuve Saint-Barthélemy.

29^e année **LA DÉPÊCHE FINANCIÈRE** 29^e année est le plus ancien journal spécial pour faire avec succès des

OPÉRATIONS DE BOURSE A TERME

Essai gratuit 3 mois — 114, rue de Provence, Paris

Arrondissement de Cahors

FRAYSSINET-LE-GÉLAT. — Foire de décembre. — Le maire de Frayssinet-le-Gélat rappelle au public que le jour de la foire du 6 décembre il y aura un marché aux foies gras et aux truffes.

L'arrêté préfectoral relatif à la fièvre aphteuse ayant été rapporté, il y a tout lieu d'espérer que les divers foirails seront abondamment approvisionnés en bestiaux de toutes espèces.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Abattoir. — Voici le nombre des bestiaux abattus à l'abattoir pendant le mois de novembre: bœufs, 8; veaux, 113; moutons, 118; porcs, 77; total, 316 têtes.

SAINT-CÉRÉ. — Vol. — Dans la nuit de vendredi à samedi, un voleur a soustrait une somme de 400 fr. au préjudice de Mme veuve Bac maîtresse d'hôtel au faubourg Lacabane.

On suppose que le voleur avait dû se cacher dans la maison avant la fermeture; les patrons de l'établissement étant couchés, il aura pu « travailler » librement.

Un enquête est ouverte. Souhaitons qu'elle amène la découverte du coupable.

LISSAC. — Obsèques. — Hier, les instituteurs du canton ouest de Figeac, conduisaient, à sa dernière demeure, M. Conté, instituteur en retraite, à Lissac. Une dizaine d'instituteurs des communes voisines, avec les élèves de l'école de Lissac, assistaient, recueillis, à ses obsèques, les uns pour dire un dernier adieu à un maître de l'enfance, les autres pour témoigner, par leur présence, de l'esprit de solidarité qui règne parmi les membres de la grande famille universitaire. Nous offrons nos respectueuses condoléances aux parents éplorés de M. Conté.

BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de hausse, commencé après la liquidation, sur nos rentes et sur les valeurs à revenu fixe s'est encore accentué dans la séance de ce jour. Le mouvement d'affaires a été beaucoup plus actif que ces temps derniers sur les susdites valeurs.

Le 3 0/0 a passé de 101 fr. 40 à 101,57; Le 3 1/2 0/0 de 102,50 à 102,65. La Banque de France en à 3825. Le Crédit Foncier très ferme clôture à 685. Le Comptoir National d'Escompte à 574. Le Crédit Lyonnais à 1080, et la Société Générale à 614.

Pas de changement sur nos Chemins, le Lyon en à 1760, le Nord à 2255, l'Orléans à 1670.

Le Suez vaut 3548 fr. L'Extérieure est à 7017, l'Italien à 9535, le Portugais à 2425. Le Russe 3 0/0 1891 est en hausse notable à 85 95, le Turc cote 23 et la Banque Ottomane 537. Au comptant, les actions de la C^e Urbaine d'Eclairage par le gaz acétylène sont l'objet de demandes très suivies à 150 et 152 fr.

La Maison **A L'OLIVIER** si renommée pour ses HUILES NATURELLES de

FOIE DE MORUE

Rappelle à sa clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO de PORT et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. en 32 fr. 50 adressé à **COLMET**, 70, Rue de Rivoli, PARIS, ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Exiger Flacon Porcelaine Blanche (Déposé).

VIENT DE PARAITRE:

LE

GRAND-ANNUAIRE DU LOT

EDITÉ PAR LA LIBRAIRIE DELSAUD RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Contenant les Prévisions du temps, par **Mathieu Laensberg** et celles par **Xaintrailles**, d'Issoire (Puy-de-Dôme), illustré de plus de 500 gravures.

Précédé d'un grand roman historique inédit sur **Le siège de Cahors par Henri IV**.

Prix: 60 centimes; franco par la poste: 90 centimes.

Le propriétaire-gérant: **A. COUESLANT**.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIV

SOUS LA TENTE

Son regard s'arrêta par hasard dans le lointain sur un soldat pour lequel il n'avait pas d'affection.

Il le fit appeler et l'examina d'un œil curieux ; Chateuroy traitait ses soldats avec la familiarité et la brutalité sans façon dont use un chef de fibustiers envers les siens.

— Ainsi donc la chaleur vous incommoda si peu que vous abandonnez votre ration d'eau à un tambour, dit-on ?

Le chasseur salua avec une déférence pleine de calme. Une faible rougeur colora son front bronzé par le soleil. Il croyait que le sacrifice qu'on lui rappelait avait passé inaperçu.

— Ce tambour n'était qu'un enfant mon colonel.

— Soyez assez bon pour ne plus faire de ces actions mélodramatiques ! — dit le colonel d'un air méprisant. — Vous aimez trop ce genre de sottises voyantes. Vous corrompez vos camarades en les favorisant trop ouvertement. Ventre-bleu ! je vous le défends !... entendez-

vous ?

— Oui, mon colonel.

La réponse était parfaitement calme et respectueuse.

Le chasseur était trop bon soldat pour ne pas se soumettre à une obéissance passive et pour ne pas garder un silence parfait, devant quelque genre de provocation qui pût lui faire oublier son devoir.

— Obéissez, alors ! dit Chateuroy avec rage. — D'ailleurs, puisque vous aimez tant la chaleur, vous allez prendre un drapeau de parlementaire et une lettre pour le Sidi Ilderim. Mais dites-moi, d'abord, ce que vous pensez de votre capture ?

— Il ne m'appartient pas de donner mon opinion, mon colonel.

— Pardieu ! c'est votre devoir. Quand je vous l'ordonne, parlez !

— Puis-je parler franchement ?

— Dix mille malédictions... oui !

— Alors, je pense que ceux qui font la guerre aux femmes ne sont plus en état de se battre avec des hommes.

Un instant le corps long, massif, nerveux de Chateuroy tressaillit au milieu des peaux sur lesquelles il était étendu.

Ainsi frémit le lion dans son antre.

Ses veines se gonflèrent comme des cordes noires sous l'aiguillon de la colère ; visiblement les vigoureux muscles de sa poitrine se tendirent.

— Pardieu ! il me prend envie de vous tuer comme un chien !..

Le chasseur le regarda d'un air indifférent ;

son sang-froid et sa déférence sereine ne l'avaient pas abandonné.

— Vous m'avez déjà adressé une menace de ce genre, mon colonel ; vous feriez bien de la mettre à exécution, car sans cela l'armée pourra croire que vous êtes capricieux.

Raoul de Chateuroy proféra un blasphème entre ses dents et fit entendre ce rire bref, nerveux, sardonique, que ses hommes redoutaient plus que sa colère.

— Je vais me contenter de vous envoyer au khalifat. Il m'a bien souvent évité la peine de tuer bien de gens. Prenez un drapeau de parlementaire et ce papier, et ne vous arrêtez pas avant d'avoir rattrapé nos ennemis, quand même votre cheval devrait tomber mort en arrivant.

Le chasseur prit le papier, s'inclina avec une certaine grâce aisée et languissante, que la vie des camps n'avait pu lui faire perdre, et il sortit.

Il savait que l'homme qui apporterait la nouvelle de la perte de son trésor à l'Emir Ilderim devait, mille fois pour une, périr dans toutes les tortures que la cruauté du désert pourrait inventer, en dépit du caractère sacré de son drapeau blanc.

Chateuroy le suivit des yeux tandis que le chasseur et son cheval sortaient du camp français par une brûlante atmosphère du midi.

— Si les Arabes le tuent, — pensa-t-il, — je pardonnerai à Ilderim ses cinq années de rébellion.

Le brigadier, comme on le lui avait ordonné, ne serra pas la bride en traversant le plateau

brûlant.

Il se rendait à la mort au milieu de mille tourments, comme s'il se fût rendu à un rendez-vous d'amour à minuit.

Son cheval était d'origine arabe, jeune, agile, capable d'endurer la fatigue et la chaleur.

Il avançait donc d'un galop rapide à travers l'éclat accablant et sinistre du jour, sur le sable mouvant, qui s'envolait en tourbillons autour de lui, à droite et à gauche, à mesure que les fers de son cheval le frappaient en fuyant.

Enfin avant d'atteindre les tentes des Arabes, qui n'étaient encore que des petits points noirs se découpant sur l'horizon, il aperçut le scheik et une troupe de cavaliers qui revenaient d'une tournée de fourrageurs.

Ils ignoraient encore l'enlèvement de Djelma.

Le chasseur se dirigea vers eux et s'arrêta devant leurs éclaireurs ; les plis de son petit guidon blanc flottaient sous les rayons du soleil.

Les Bédouins arrêtaient leurs chevaux et Ilderim s'avança seul.

C'était un homme superbe, dans la force de l'âge, du plus noble type de la beauté du désert, aux yeux d'aigle, au nez aquilin ; c'était un magnifique spécimen de sa race, sans le regard faux, rusé, rapace, cet œil de vautour qui la défigure souvent.

(A suivre.)

Bibliographie

QUATRE-VINGT-UNIÈME ANNÉE

Edition bimensuelle, couverture verte, dite

JOURNAL DES DEMOISELLES

ET PETIT COURRIER DES DAMES

14, rue Drouot, Paris

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la Mode et les Toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'Édition bimensuelle chamois.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'Édition chamois,

ELLE DONNE EN OUTRE :

1^o 18 Gravures coloriées de Modes, de Travaux de fantaisie ou d'Ameublement ; 2^o 6 Albums d'ouvrages de fantaisie ; 3^o De nombreux Patrons découpés et imprimés ; 4^o Des Feuilles de Patrons et de Broderies pour lingerie, trousseaux et layettes.

5^o Travaux imprimés sur étoffe : Deux dessous de comptoir Un coussin croissant. — Encadrement pour un petit tapis.

ON A REÇU AINSI, A LA FIN DE L'ANNÉE :

8 ouvrages imprimés sur étoffe, 36 gravures coloriées de Modes et de travaux Plus de 100 Patrons découpés et imprimés. — Musique. 12 Planches de tapisseries ou Petits travaux en couleurs, 18 Albums de travaux contenant environ 1000 dessins de Broderies et modèles, Alphabets. — Imitations de peintures ou d'aquarelles, Calendriers. — Abat-jour. — Cartonnages, etc.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal, 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

38^e ANNÉE

Même administration que le « Journal des Demoiselles »

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles. Illustré de 200 gravures environ dans le texte.

14, rue Drouot

Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; Départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-huitième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles ; pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

14, — rue Drouot, — 14, Paris

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux Patrons découpés. — Une Gravure de Modes colorisée. — Un Courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un Conseil pratique. — Des Devinettes et leurs solutions.

Enfin, une « Planche trimestrielle », contenant des patrons pour les tout petits, et de charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris. — Sommaire du 29 novembre 1900.

V^o Nacla : Chronique. — Paul Junka : Caroline. — E. A. Spoll et Paul Cosseret : La Mine d'Or (suite). — Théodore Cahu : L'Étang maudit (suite). — Daniel Riche et Henri de Weindel : L'Or rouge (suite). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite).

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau local.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois

Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPÉCIAL G. V. n^o 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours

non compris les jours de départ et d'arrivée.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET

DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel

suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS

PAR TOUS PROCÉDÉS



LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

CADEAU aux LECTRICES du Journal du Lot

BON pour un Numéro du Journal de Modes « LA SAISON », le seul au monde donnant 100 Gravures inédites de Modes et de Travaux de Mains par Numéro.

Détacher ce coupon et l'envoyer avec son adresse, à l'Administrateur de La Saison, 25, Rue de Lille, Paris.

POUR FAIRE FORTUNE A LA BOURSE Demandez le BULLETIN QUOTIDIEN de la Maison de Banque G. RIVOIRE, 13, Faubourg Montmartre, Paris, donnant tous les matins les renseignements financiers permettant l'achat ou la vente au comptant et à terme avec succès. — Envoi gratuit pendant un mois à titre d'essai.